



DU VAL DE DÊME

LES FERMES ENSOLEILLÉES DU VAL DE DÊME :

un projet agrivoltaïque
pour cultiver demain,
dès aujourd'hui.

LETTRE D'INFORMATION

À nos voisins,

Nous sommes six agriculteurs installés entre Marray, Les Hermites et Chemillé sur Dême, au bord de la Dême et de la Démée. Nous y élevons des vaches, des moutons et des cochons ; nous y cultivons blé, maïs, colza, orge, luzerne depuis longtemps.

Nos exploitations ont subi des chocs ces dernières années. Chocs économiques (prix en baisse avec augmentation des charges), chocs climatiques (avec les aléas climatiques à répétition, les quantités produites sont menacées).

Face à ces difficultés, nous cherchons des solutions collectives. Nous avons étudié l'agrivoltaïsme qui présente l'avantage d'avoir une production d'énergie en plus de la production agricole. Côté agricole, elle permet de protéger nos prairies du stress hydrique, d'offrir de l'ombre à nos animaux, de diversifier nos rotations. De plus, elle nous procurera une recette complémentaire.

Tout cela nous permettra de garder nos exploitations à taille humaine et de les rendre plus transmissible à la génération suivante. Notre projet agrivoltaïque nous aidera à garder de l'élevage sur le plateau et à améliorer notre autonomie en protéines.

Nous avons choisi GLHD pour l'ingénierie, mais le projet reste le nôtre ; c'est pourquoi nous ouvrons une concertation volontaire le 26 janvier prochain.

Nous ne cherchons pas à arrêter de produire, bien au contraire ; nous cherchons à nous adapter aux évolutions de la société, du climat, à produire mieux, durablement et à rester soudés.

À très bientôt,

Les agriculteurs du projet agrivoltaïque



À VOS AGENDAS !

4 rendez-vous pour échanger
sur le projet, son intégration
et ses fonctionnalités.

En lançant une **concertation préalable volontaire du 26 janvier au 27 février 2026**, les **Producteurs Agrivoltaïques du Val de Dême (PAVD)** souhaitent prendre le temps de vous présenter leur ambition, d'expliquer leurs projets agricoles et agrivoltaïques, avant de surtout **recueillir vos questions, remarques et attentes**.

L'objectif est simple : concevoir un projet utile, compréhensible et bien intégré dans son territoire, en tenant compte des réalités locales (paysage, cheminements, voisinage, activités, biodiversité, etc.).

Les 4 rendez-vous ouverts à toutes et tous :

Porte-à-porte « Introduction au projet »

26 & 27 janvier 2026 : Des membres des PAVD viendront à votre rencontre sur les 3 communes concernées pour vous présenter le projet en quelques minutes et répondre à vos questions.

Visite - atelier « Insertion paysagère » avec les paysagistes
11 février 2026 - à partir de 17h

Temps 1 - 17h - 18h15 : Visite de site - Rendez-vous à la salle des fêtes de Marray pour un départ à 17h en covoiturage pour découvrir sur le terrain les enjeux naturels et paysagers, avant d'assister à une simulation d'implantation du projet.

Temps 2 - 18h30 - 20h : Atelier insertion paysagère en salle - Rendez-vous en salle des fêtes de Marray pour échanger sur des propositions d'aménagements pour intégrer le projet dans à son paysage.

Stand à la Fête des Crêpes Hermitoise

18 février 2026 à partir de 14h

Place de l'Église des Hermites : Tenue d'un stand pour présenter le projet et l'agrivoltaïsme, ainsi que recueillir vos expertises et usages.

Atelier « Usages et loisirs locaux »

24 février 2026 - 18h30 à 20h30

Salle « La Petite Classe » des Hermites : Un atelier pour discuter des usages locaux et de votre quotidien : habitudes, circulations, activités agricoles, cynégétiques ou de loisirs, et idées de synergies utiles au territoire.



*L'inscription en ligne n'est pas obligatoire,
mais elle est vivement recommandée
pour faciliter l'organisation des ateliers.*



PARTAGEZ VOS QUESTIONS, VOS IDÉES, VOS REMARQUES !

Sur les registres de participation disponibles aux horaires d'ouverture des mairies de Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême, ainsi qu'aux sièges des Communautés de Communes Gâtine-Racan et Castelrenaudais.

Par courrier : GLHD - 12, rue du Pont de l'Arche, 37550 Saint-Avertin - **Par courriel** : contact@fermes-ensoleillees-deme.fr
Via le formulaire du site internet : www.fermes-ensoleillees-deme.fr

L'AGRIVOLTAÏSME AU SERVICE DE L'AGRICULTURE : renforcer, pas remplacer

Une activité agricole bien implantée

Quatre exploitations locales, celles d'Aurélie (206 ha), de Séverine (155 ha), d'Alexandre et Damien (200ha) et d'Éloï et Odile (225ha).

Cultures et élevages pratiqués :

- Grandes cultures
- Polyculture-élevage porcin
- Polyculture-élevage de vaches laitières
- Polyculture-élevage ovin



L'ajout d'une composante solaire au service des besoins agricoles

Dans ce projet, l'**agriculture reste la priorité** : les pratiques actuelles sont maintenues, les **rotations de cultures et les élevages continuent** comme aujourd'hui.

Concrètement, des **rangées de panneaux solaires** sont installées **au-dessus et entre** les cultures et/ou les zones de pâturage. Les cheptels et les cultures évoluent **sous et autour** des panneaux.

Deux configurations peuvent être étudiées selon les contraintes des parcelles :

Panneaux mobiles : jusqu'à 5 m au plus haut, 1,2 m au plus bas (axe de rotation à 3 m)

Panneaux fixes : environ 3,2 m au plus haut, 1,2 m au plus bas

Les rangées sont prévues avec un **espacement d'environ 12 m (de pieu à pieu)** pour permettre le **passage du matériel** et diffuser uniformément la lumière au fil de la journée.

Les choix techniques (mobile/fixe, hauteurs, implantation) seront précisés au fil des études, en s'adaptant d'abord aux besoins agricoles.

GRANDS OBJECTIFS ET FINALITÉS du projet

Cohésion

Renforcer la cohésion territoriale en créant un projet à gouvernance partagée, alternative à l'agrandissement continu des structures.



Diversification

Diversifier techniquement les rotations en introduisant ou en renforçant luzerne, trèfle et autres protéagineux recherchés pour l'autonomie alimentaire des exploitations.



Transmission

Soutenir l'installation de nouvelles générations grâce à des trésoreries moins exposées aux aléas.



Protection & préservation

Protéger les cultures et l'élevage : l'ombrage des panneaux limite le stress hydrique, préserve la qualité des fourrages et améliore le confort animal.



Sécurisation des revenus

Sécuriser les revenus des fermes en ajoutant un filet de sécurité qui amortit la volatilité des marchés et facilite l'investissement.



Transition énergétique

Contribuer à la transition locale en injectant de l'électricité renouvelable dans le réseau et en participant aux objectifs de la région Centre-Val-de Loire.



DÉCOUVREZ LA ZONE D'ÉTUDE pour l'implantation du projet

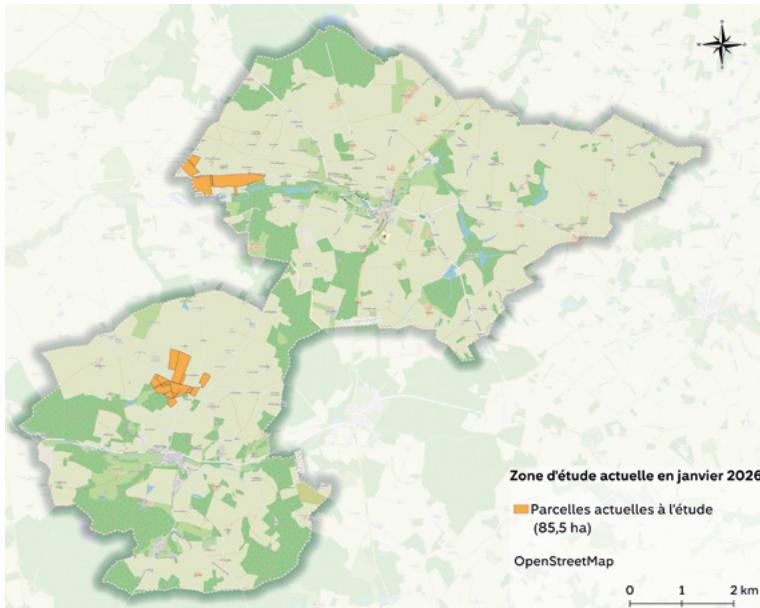
Cette carte représente les parcelles agricoles exploitées sur lesquelles les études pour l'implantation du projet sont menées. Les îlots sont situés sur les communes de Les Hermites et de Marray.

2 communes d'accueil

85,5 ha de SAU étudiées

4 exploitations agricoles impliquées

40 MW de puissance installée envisagée
(équivalent à la consommation annuelle de 9 000 habitations)



QUELLES SONT LES GRANDES ÉTAPES de ce futur projet agrivoltaïque ?



1. DES ÉTUDES PRÉALABLES : MIEUX CONNAITRE LE TERRITOIRE

Été 2024 – Janvier 2026 :	Étude faune flore
Été 2025 – Avril 2026 :	Dimensionnement du projet agricole
Novembre 2025 :	Étude zones humides
Été 2025 – Avril 2026 :	Étude paysagère
Avril 2026 :	Dimensionnement des impacts et mesures



2. UNE PHASE DE CONCERTATION AMONT : ENRICHIR LA CONCEPTION DU PROJET

Janvier – Février 2026 :	Concertation préalable volontaire des habitants et des usagers
--------------------------	--



3. LA CONCEPTION DU PROJET : VERS UN PROJET PARTAGÉ

Mars – Avril 2026 :	Design du projet
Avril – Mai 2026 :	Compilation des documents



4. L'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE : VÉRIFIER LA CONFORMITÉ

Été - Automne 2026 :	Dépôt des demandes de permis de construire et début de l'instruction
2027 :	Enquête publique

3 POINTS ESSENTIELS

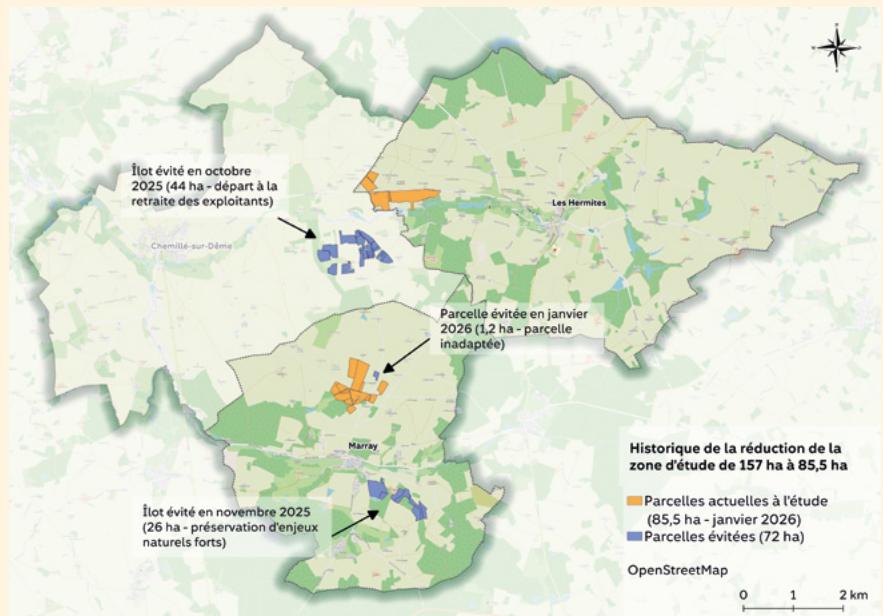
pour bien comprendre
le projet à ce stade

Zone d'étude ≠ zone d'implantation finale

La **zone d'étude** est une **enveloppe de travail** : elle sert à réaliser les premières études (agricoles, paysagères, environnementales, techniques) et à repérer les contraintes du territoire.

La **zone d'implantation finale** sera définie plus tard : elle ne retiendra que les secteurs compatibles, **après évitements** des enjeux identifiés. C'est pour cela que la zone d'étude évolue : le projet est passé de **157 ha**, puis **113 ha**, à **85,5 ha aujourd'hui**, suite aux premiers enjeux évités.

Aujourd'hui, rien n'est figé : la zone d'étude de 85,5 ha peut encore évoluer, et vos retours pendant la concertation aideront à ajuster les contours du projet.



Un projet construit à partir d'une connaissance fine du terrain

Le projet se construit **progressivement**, à partir d'études menées dans la durée pour **bien comprendre les spécificités locales** et limiter les impacts.

Des **inventaires environnementaux** identifient la faune, la flore, les habitats naturels et les zones humides, afin d'orienter le projet et éviter les secteurs sensibles. L'**étude d'impact** analyse l'ensemble des enjeux (milieu naturel et humain, caractéristiques du site, paysage, patrimoine).

Des **études agricoles** complètent ce travail pour garantir une bonne intégration du projet dans l'activité des fermes et la filière locale.

Les résultats seront partagés au fur et à mesure de leur consolidation, notamment pendant la **concertation préalable**.

Un principe clé : l'agriculture reste l'activité principale

L'agrivoltaïsme n'a pas vocation à remplacer l'agriculture par de l'énergie. Le cadre national (loi APER et Code de l'énergie) définit l'agrivoltaïsme comme une installation solaire implantée sur une parcelle agricole **qui contribue durablement à une production agricole**.

Pour garantir cette **non-concurrence** entre agriculture et électricité, le décret du 8 avril 2024 fixe des garde-fous concrets, qui guident la conception du projet :

- **Couverture limitée** : la projection au sol des panneaux ne peut pas dépasser 40 % de la surface agricole.
- **Production maintenue** : le rendement agricole doit rester $\geq 90\%$ par rapport à une parcelle témoin sans panneaux.
- **Revenus agricoles préservés** : les revenus issus de l'activité agricole doivent rester au moins équivalents à ceux d'avant le projet.

À ce stade, les choix techniques du projet sont pensés pour s'adapter d'abord aux besoins agricoles, et rester compatibles avec ces critères.

LES AGRICULTEURS ENGAGÉS : qui sont-ils ?

**Aurélie Odeau**

Propriétaire et exploitante
Polyculture–élevage porcin / 206 ha

« Aujourd’hui, on ne peut plus se débrouiller seuls : ce projet, c'est d'abord de la solidarité agricole. Après une année 2024 difficile (semis, humidité, rendements), avec des charges et de l'administratif qui pèsent, l'agrivoltaïsme collectif est une bouffée d'air : on valorise mieux notre production, on sécurise la vente et on se met autour de la table pour partager difficultés et solutions. »

**Séverine Pedrono**

Propriétaire et exploitante
Céréalière / 155 ha

« On critique souvent l'agrandissement des fermes sans proposer de solution pour les petites et moyennes exploitations. Ce projet agrivoltaïque est un levier pour pérenniser nos fermes et montrer une autre voie, équilibrée et durable. Grâce au solaire, nos exploitations peuvent rester vivantes et ancrées dans le territoire. »

**Alexandre Naudin**

En association avec Damien Naudin

Propriétaire et exploitant
Polycultures
Élevage de vaches laitières / 200 ha

« Notre priorité, c'est de pérenniser l'exploitation. L'agrivoltaïsme collectif apporte une entrée fixe et stable pour sécuriser les revenus, diversifier l'activité et viser plus d'autonomie alimentaire. Et surtout, il nous oblige à fonctionner en collectif : se parler, s'écouter et avancer ensemble. »

**Eloi Canon**

En association avec Odile Canon

Propriétaire et exploitant
Polyculture–élevage ovin
Vente circuit-court agneaux / 225 ha

« C'est une vraie opportunité pour le développement de l'élevage : nous voulons que nos moutons pâturent aussi à Marrey. Avec des rendements de plus en plus aléatoires et des aléas climatiques plus fréquents, l'agrivoltaïsme devient la piste qui manquait : créer de la valeur sur la même surface, sécuriser nos revenus et aller de l'avant. »

L'ÉCOSYSTÈME DU PROJET : qui fait quoi ?

Spécialiste du développement de projets agrivoltaïques en France, GLHD accompagne les PAVD sur : les études préalables, l'ingénierie de développement, et la coordination avec l'ensemble des parties prenantes.

Des spécialistes indépendants analysent le projet et ses contraintes : géomètres, bureaux d'études agricoles, écologues, paysagistes, etc. Ils évaluent les besoins, les impacts et les possibilités d'aménagement.

GLHD
Partenaire technique et financier

En tant que tiers neutre, SYSTRA veille à l'impartialité des échanges et à l'exhaustivité du recueil des contributions lors des rendez-vous du dispositif participatif.

SYSTRA
Agence de concertation, tiers neutre

les Producteurs Agrivoltaïques du Val de Dême (PAVD)

Les PAVD sont les porteurs du projet. Ils étudient la possibilité de concilier leurs pratiques agricoles avec une production d'énergie solaire, afin de construire un projet cohérent pour leurs fermes et le territoire.

Experts techniques indépendants
Étudier et dimensionner

Habitants et usagers du territoire
S'informer et contribuer

Chacun peut s'informer et faire entendre son avis en participant aux rendez-vous de la concertation et en déposant des contributions.

Communes de Marrey, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême
Informer et faciliter

Les communes ne sont pas à l'origine du projet et gardent une position de neutralité.
Elles sont tenues informées de l'avancement pendant la conception et mettent à disposition leurs salles communales pour permettre l'organisation des rendez-vous de concertation.

